

COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**AVIS n° 2024/06/06-3**

**Révision des tarifs de validation des acquis de l'expérience (VAE), à compter de  
2023/2024**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 6 juin 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** le code du travail, notamment le Livre III : La formation professionnelle (Articles L6311-1 à L6363-2),

**Vu** la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n°2023/03/16-19 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant sur la révision des tarifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) individuelle, spécifique et de la validation des acquis professionnels (VAP),

**Vu** le décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation,

**Considérant que** les tarifs de validation des acquis de l'expérience et des acquis professionnels doivent être actualisés,

**Après examen,**

Article unique :

**REND UN AVIS FAVORABLE** au tableau de tarifications présenté par type de diplôme, à compter de l'année universitaire 2023/2024.

**Cet avis est rendu à l'unanimité**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 6 juin 2024

Eric BERTON  
Président d'Aix-Marseille Université

